

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2024-09-095

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Franck PRADEL

Procurations : Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Nicolas ELIE donne pouvoir à Solange COOKE, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Sophie JUELLE

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

**D2024-09-095 OBJET : Travaux d'éclairage public secteur Eglise – Approbation du plan de financement**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul JACCAZ

Exposé :

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, les travaux d'éclairage public du secteur Eglise pour un montant global estimé à 70 935,32 € TTC.

Le plan de financement suivant est présenté :

Montant global estimé	70 935,32 €
Participation financière communale	41 568,10 €
Contribution au budget de fonctionnement du Syane	2 128,06 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Praz-sur-Arly

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus exposé et dont le détail figure en annexe.
- S'ENGAGE à verser au Syane sa participation financière à cette opération.

Décision :

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

Montant global estimé	70 935,32 €
Participation financière communale	41 568,10 €
Contribution au budget de fonctionnement du Syane	2 128,06 €

- S'ENGAGE à verser au Syane 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 702,45 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **S'ENGAGE** à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 33 254,48 Euros  
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

**Amendements** : Néant

**Adoption** :

Conseillers présents .....	10
Procurations.....	03
Votants.....	13
Pour .....	13
Contre .....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance  
Pierre BESSY


 A blue ink signature of Pierre BESSY, consisting of several loops and a stylized 'P'.

Le Maire,  
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 16/09/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.